

(1)

N° 83.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 MAI 1894.

Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1894.

(Voir les n^{os} 117 VIII, session de 1892-1893, 6 VIII, 149 et 162, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants; 70, session de 1893-1894, du Sénat.)

Présents : MM. VAUCAMPS, ff. de Président; MONCHEUR, PARIS et le Comte VAN DE WERVE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1893 s'élevait à 102,208,500 francs.

Le Gouvernement propose de porter ce budget pour l'exercice 1894 à la somme de 103,411,772 francs, ce qui le constitue en augmentation de 1,203,272 francs sur celui de l'exercice précédent.

L'extension toujours croissante des services des chemins de fer, des postes, des télégraphes, des téléphones et de la marine explique et justifie pleinement cette majoration de dépenses.

Le rapport si intéressant et si complet présenté à la Chambre des Représentants par M. Fris, au nom de la section centrale, peut dispenser votre Commission d'entrer dans de longs développements pour vous engager à donner votre entière approbation au projet de Budget tel que la Chambre l'a adopté presque unanimement dans sa séance du 11 mai; qu'il nous suffise de retenir ici, sans que cela puisse être contesté, que notre railway national est en parfait état et qu'il peut subir la comparaison avec la plupart des pays les mieux outillés.

Ce n'est pas cependant que de nouveaux progrès ne puissent encore être réalisés; mais nous savons que c'est là, la préoccupation incessante de l'honorable chef du département, toujours si attentif à grandir encore le renom des importantes administrations qu'il réunit sous son intelligente direction.

Toutefois le domaine des attributions de l'honorable Ministre est vaste et il est de ceux au sujet duquel la critique s'exerce souvent avec le plus de sévérité, mais pas toujours avec le plus de justice.

Amélioration du sort du personnel, réduction des tarifs, perfectionnement de l'outillage, voilà autant de desiderata que recherchent et rechercheront toujours les Ministres présents et futurs, sans espérer néanmoins donner satisfaction à tous.

Il est un point sur lequel tout le monde semble être d'accord : c'est que toutes ces diverses améliorations doivent être poursuivies sans que jamais leur réalisation constitue une charge pour le trésor public.

Le Sénat a reçu communication de deux pétitions dont nous croyons devoir donner l'analyse :

L'une émane de la Société *Verbond der Vlaamsche Griev en komiteiten*, réclamant à nouveau l'application plus exacte de la loi du 22 mai 1878, sur l'emploi des deux langues dans l'administration des chemins de fer de l'État.

L'autre, des sieurs Obrie et Reinhard, préconisant la reprise par l'État de tous les chemins de fer exploités en pays flamand par des sociétés.

Votre Commission se borne à appeler sur ces deux pétitions l'attention particulière de M. le Ministre.

Un membre propose la création de lignes de raccordement à certaines stations et haltes, afin de faciliter aux fermiers le chargement de la betterave, denrée dont la culture prend chaque jour une plus grande extension et qui constitue à peu près le seul produit rémunérateur pour l'industrie agricole.

L'annonce faite au Sénat par M. le Ministre des Travaux publics, dans la séance du 15 mai, qu'une Commission était réunie en ce moment pour étudier la revision des règlements concernant la fabrication et la surveillance des matières explosives, a été accueillie avec satisfaction.

M. le Ministre des Chemins de fer tiendra sans doute à prendre de son côté des mesures pour que le transport de ces matières dangereuses se fasse avec des garanties suffisantes pour la sécurité des voyageurs.

Votre Commission se borne à présenter ici ces quelques observations, mais elle appuie de tous ses vœux la réduction de l'abonnement au téléphone ; elle espère aussi que M. le Ministre n'omettra rien pour que le service des paquebots soit encore amélioré et si possible plus complètement assuré, et elle appelle tout spécialement l'attention de M. le Ministre sur les installations si défectueuses de la gare maritime d'Ostende pour les mettre à la hauteur d'un service aussi important.

C'est à l'unanimité de ses membres que votre Commission vous propose, Messieurs, d'adopter le projet du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes tel qu'il est soumis au vote du Sénat.

Le Rapporteur,
Comte VAN DE WERVE.

Le ff. de Président,
A. VAUCAMPS.